

TARIFICATION  
RÉGIMES  
ENREGISTRÉS

LA BANQUE  
LAURENTIENNE  
VOUS OFFRE  
UNE GAMME  
COMPLÈTE  
DE RÉGIMES  
ENREGISTRÉS  
ADAPTÉS À VOS  
BESOINS.



**BANQUE  
LAURENTIENNE**

Nous vous présentons ci-dessous la tarification<sup>1</sup> liée aux transactions s'y rattachant.

## REER

> Par retrait par compte Tactique	75 \$
> Fermeture par compte Tactique	75 \$
> Transfert à une autre institution (en totalité ou somme partielle)	
» Encaisse, fonds communs de placement et dépôts à terme, coût par transfert par compte Tactique	125 \$
» Certificats de placement garanti et CPGAction, coût par certificat	125 \$

## CRI, FERR<sup>2</sup> ET FRV<sup>2</sup>

> Par retrait <sup>2</sup> par compte Tactique	75 \$
> Fermeture par compte Tactique	75 \$
> Transfert à une autre institution (en totalité ou somme partielle)	
» Encaisse, fonds communs de placement* et dépôts à terme, coût par transfert par compte Tactique	125 \$
» Certificats de placement garanti et CPGAction, coût par certificat	125 \$

### Frais annuels de gestion REER, CRI, FERR et FRV

- > Aucuns frais pour un portefeuille constitué uniquement de certificats de placement garanti (CPG)
- > Aucuns frais pour un portefeuille de 25 000 \$ et plus<sup>3</sup>
- > Frais de 30 \$ par compte Tactique pour un portefeuille de moins de 25 000 \$

## RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE)

> Changement de bénéficiaire	aucuns frais
> Retrait	aucuns frais
> Fermeture, par régime	50 \$
> Transfert à une autre institution (en totalité ou somme partielle), par transfert par régime	125 \$

### Frais de gestion annuels

- > Aucuns frais pour un portefeuille de 10 000 \$ et plus
- > Frais de 15 \$ par régime pour un portefeuille de moins de 10 000 \$

## COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)

› Transfert à une autre institution (en totalité ou somme partielle)	
› Encaisse, fonds communs de placement et dépôts à terme, coût par transfert par compte Tactique	125 \$
› Certificats de placement garanti et CPGAction, coût par certificat	125 \$

1. Tarification en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2013. Certains frais peuvent être sujets à la TPS et à la TVQ. La Banque peut modifier, en tout temps, les frais applicables aux divers services en vous avisant de la façon suivante : par affichage en succursale, aux guichets, sur notre site Internet et par avis sur votre relevé. Ces modifications entreront en vigueur 60 jours après le début de l'affichage ou, dans le cas d'un relevé, dans les trente (30) jours après la date d'envoi de la nouvelle tarification. Vous reconnaissez que l'utilisation de votre compte après l'entrée en vigueur des modifications constitue une acceptation de votre part des changements apportés. 2. Aucuns frais lors de retrait dans un FERR ou FRV. 3. Valeur du portefeuille au 30 septembre. \*Les fonds communs de placement sont distribués par BLC Services Financiers Inc. (« BLCFSF »), une filiale de la Banque Laurentienne du Canada (« Banque Laurentienne »).

La Banque Laurentienne donne priorité à la satisfaction de sa clientèle. N'hésitez jamais à nous faire part de vos commentaires ou de vos plaintes.

Procédures de règlement :

### Étape 1 :

Adressez-vous en premier lieu à la direction de votre succursale ou au Service Télébancaire de la Banque Laurentienne :  
Téléphone : [514 522-1846](tel:5145221846) ou [1-800-252-1846](tel:18002521846).

Courriel : [www.banquelaurentienne.ca](http://www.banquelaurentienne.ca) sous l'onglet « Contactez-nous »

Vous n'avez pas obtenu satisfaction ?

### Étape 2 :

Communiquez avec le service « Requêtes Clients » de la Banque Laurentienne :

Banque Laurentienne

Requêtes clients

1360, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 600

Montréal (Québec) H3G 0E5

Téléphone : [514 284-3987](tel:5142843987) ou sans frais [1 877 803-3731](tel:18778033731)

Télécopieur : [514 284-3988](tel:5142843988)

Courriel : [requetes\\_clients@banquelaurentienne.ca](mailto:requetes_clients@banquelaurentienne.ca)

### Étape 3 :

Si le problème n'est pas résolu à votre satisfaction après avoir franchi cette deuxième étape, vous pouvez communiquer avec le bureau de l'Ombudsman de la Banque Laurentienne, préférablement par écrit, par l'un des moyens de communication suivants :

Banque Laurentienne

Bureau de l'ombudsman

1360, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 600

Montréal (Québec) H3G 0E5

Téléphone : 514 284-7192 ou sans frais 1 800 479-1244

Télécopieur : 514 284-7194 ou sans frais 1 800 473-4790

Courriel : [ombudsman@banquelaurentienne.ca](mailto:ombudsman@banquelaurentienne.ca)

### Étape 4 :

Ultimement, vous avez la possibilité de communiquer avec l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement par l'un des moyens de communication suivants :

20, rue Queen Ouest, bureau 2400, C.P. 8,

Toronto (Ontario) M5H 3R3

Téléphone : 1 888 451-4519, poste 2259 (sans frais)

Télécopieur : 416 225-4722 ou sans frais 1 888 422-2865

Courriel : [ombudsman@obsi.ca](mailto:ombudsman@obsi.ca)

Vous pouvez également communiquer avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) par l'un des moyens de communication suivants :

427, avenue Laurier Ouest, 6<sup>e</sup> étage, Ottawa (Ontario) K1R 1B9

Téléphone : 613 996-5454 ou sans frais 1 866 461-2232

Télécopieur : 613 941-1436 ou sans frais 1 866 814-2224

Site Internet : [www.fcac-acfc.gc.ca](http://www.fcac-acfc.gc.ca)



**BANQUE  
LAURENTIENNE**